

Numéro du BEEFP 89-11 3b

Fort St. James, C.-B.

### **Entrepôt général**

Parc historique national de Fort St. James

L'entrepôt général de Fort St. James a été construit en 1888-1889 et il fait partie de plusieurs édifices de l'ancien poste de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson situé sur le lac Stuart. Parcs Canada est l'agence responsable. Consulter le rapport 89-113 du BEEFP.

### **Raisons de la désignation**

L'entrepôt général de Fort St. James a été désigné «édifice classé» en raison de ses associations historiques, de son type structural et fonctionnel et de son rôle dans la caractérisation de l'emplacement.

L'entrepôt général et les autres structures de Fort St. James sont d'excellents exemples d'établissements de traite des fourrures. L'entrepôt général est un beau spécimen à grande échelle de construction en colombage pierroté et sa conception est représentative du style de la Baie d'Hudson, dont la forme et le groupement s'inspirent de la tradition classique britannique.

L'entrepôt général est une remarquable structure d'origine dans le parc historique national. L'emplacement a été restauré pour représenter l'aménagement historique interdépendant composé de promenades, clôtures, jardins, champs et édifices et il a conservé sa relation physique avec le lac Stuart.

### **Éléments caractéristiques**

La valeur patrimoniale de l'entrepôt général réside dans sa forme reconnaissable et sa présence, dans ses matériaux d'origine et son système de construction et dans son rôle fonctionnel en tant que grand établissement de la Baie d'Hudson utilisé pour l'entreposage des fourrures et des marchandises avant leur transport. La valeur de l'édifice est également renforcée par sa relation avec son environnement immédiat.

L'entrepôt est une vaste structure pièce sur pièce à ossature de bois coiffée d'un toit à pan coupé. Les éléments caractéristiques de sa construction en colombage pierroté, notamment les détails typiques des billes apparentes et la technique des montants en billes équarries et des billes de remplissage devraient être respectés et réparés au besoin de manière compatible. L'effet créé par les baies et les fenêtres disposées symétriquement devrait être maintenu sans ajout ni modification.

À l'intérieur, les deux étages ont été conçus comme des espaces ouverts pour l'étalage et l'entreposage des marchandises et des fourrures. Les modifications risquant de compromettre l'impact des volumes d'origine sont déconseillées. Les finis intérieurs sont d'origine et devraient être conservés ainsi que la quincaillerie et les autres

Numéro du BEEFP 89-11 3b

Fort St. James, C.-B.

**Entrepôt général**

Parc historique national de Fort St. James

éléments qui témoignent de la fonction originale de l'édifice.

L'entrepôt général est relié aux autres édifices par une série de clôtures, promenades, jardins et espaces qui contribuent à la fonction et au caractère du parc et qui devraient être conservés pour que l'endroit continue d'être d'usage public et poursuive son rôle éducatif. La topographie généralement plane de l'emplacement doit être respectée et sa relation avec l'eau et l'enceinte plantée d'arbres devrait être maintenue pour assurer l'identité historique distincte de la localité moderne adjacente.

À cause de sa taille et de sa position, l'entrepôt général est la structure dominante du parc et devrait être conservé à sa position actuelle sans changement, modification ni agrandissement.

Pour plus d'information, veuillez consulter le *Code de pratique du BEEFP*.

1994.03.10

Traduction